

PARIS, le 26/09/2006

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION DU  
RECOUVREMENT ET DU SERVICE  
DIRRES

## LETTRE CIRCULAIRE N° 2006-109

**OBJET :** Modification du champ d'application du Versement Transport (art.L.2333-64 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales).

**TEXTE A ANNOTER :** Annule et remplace la circulaire n°2006-094.

***Création du Syndicat Mixte des Transports Publics du Bassin d'ALES qui se substitue à la Communauté d'Agglomération du Grand ALES en Cévennes, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2006.***

Par arrêté préfectoral du 25 mai 2006, est créé le Syndicat Mixte des Transports Publics du Bassin d'ALES entre le Conseil général du Gard et la Communauté du Grand Alès en Cévennes, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2006.

Le Syndicat Mixte des Transports Publics du Bassin d'Alès se substitue à la Communauté d'Agglomération du Grand Alès en Cévennes (identifiant n°9303003) en matière de versement transport.

Suite à la parution de la lettre circulaire ACOSS n°2006-094 du 10 août 2006 présentant le nouveau périmètre de transports, le Syndicat Mixte des Transports Publics du Bassin d'ALES a tenu à apporter une correction et a indiqué que le versement transport au taux de 0,60% n'est applicable qu'aux seules communes suivantes :

**Alès, Bagard, Boisset et Gaujac, Corbès, Mialet, Mons, Saint Christol les Alès, Saint Hilaire de Brethmas, Saint Jean du Pin, Saint Martin de Valgagues, Saint Paul la Coste, Saint Privat des Vieux, Saint Jean du Gard, Salindres, Soustelle et Thoiras.**

Le nouvel identifiant attribué à cette nouvelle Autorité Organisatrice de transports est le n° 9303005.

L'identifiant n°9303003 est clôturé au 31 mai 2006.

Le Syndicat Mixte possède de nouvelles coordonnées bancaires.

La taxe versement transport est donc à verser au compte du Syndicat Mixte des Transports Publics ouvert auprès de la Banque de France qui est géré par le Trésorier Principal d'Alès Municipale.

Par courrier du 30 juin 2006, la Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes précise les modalités d'affectation du Versement Transport dû au territoire du Grand Alès dans les conditions suivantes :

- *« les versements transports mensuels représentant le montant des cotisations relatives aux salaires payés au cours du mois de Mai 2006 ou aux salaires payés au cours des mois précédant le mois de Mai 2006, s'il y a des retards de gestion, devront être effectués au bénéfice de la Communauté d'Agglomération du Grand Alès en Cévennes dont le Comptable assignataire est le Trésorier Principal d'Alès Municipale ;*
- *les versements transports mensuels représentant le montant des cotisations relatives aux salaires payés au cours des mois de Juin 2006 et suivants devront être effectués au bénéfice du Syndicat Mixte des Transports Publics du Bassin d'ALES dont le comptable assignataire est aussi le Trésorier Principal d'Alès Municipale. »*

Les informations relatives au champ d'application, au recouvrement et au reversement du versement transport sont regroupées dans le tableau ci-joint.

PJ

**CHAMP D'APPLICATION DU VERSEMENT TRANSPORT**  
 (articles L.2333.64 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales)  
**Syndicat Mixte des Transports Publics du Bassin d'ALES**

**IDENTIFIANT N°9303005**

COMMUNES CONCERNEES	CODE INSEE	CODE POSTAL	TAUX	DATE D'EFFET	PRINCIPAL ORGANISME DE RECOUVREMENT
- ALES	30007	30100			
- BAGARD	30027	30140			
- BOISSET et GAUJAC	30042	30140			
- CORBES	30094	30140			
- MIALET	30168	30140			
- MONS	30173	30340			
- SAINT CHRISTOL LES ALES	30243	30380			
- SAINT HILAIRE DE BRETHMAS	30259	30560			
- SAINT JEAN DU GARD	30269	30270	0,60 %	01/06/2006	URSSAF DE NIMES
- SAINT JEAN DU PIN	30270	30140			
- SAINT MARTIN DE VALGALGUES	30284	30520			
- SAINT PAUL LA COSTE	30291	30480			
- SAINT PRIVAT DES VIEUX	30294	30340			
- SALINDRES	30305	30340			
- SOUSTELLES	30323	30110			
- THOIRAS	30329	30140			

Bénéficiaire du versement transport :

Syndicat Mixte des Transports Publics du Bassin d'ALES  
 1642 Chemin de Trespeaux  
 BP 60249  
 30105 ALES CEDEX

Comptable dont dépend le bénéficiaire :

Trésorerie ALES Municipale  
 6 Quai Boissier de Sauvages  
 BP 334  
 30107 ALES CEDEX

BDF ALES  
 30001 00120 C302000000 34